



Que dois je faire pour avoir la garde exclusive de mes enfants?

Par thimy

Bonjour,
voilà j'ai deux enfants âgés de 9 et 12 ans leur père les a reconnu a la naissance ,nous n'étions ni mariés ni concubins.j'ai un livret de famille de mère célibataire.

Cela fait plus de 8ans que nous sommes séparés,en 2000 j'avais saisi le juge pour protéger le droit de mes enfants en demandant une pension minimum un droit de visite et une autorité conjointe qui m'a été accordé.malheureusement il n'a jamais donné un sou et les premier temps il venait les voir n'importe quand! jusqu'au jour où il n'a plus donné signe de vie, pas un seul coup de fil pour leurs anniversaires,il m'ait arrivé de faire des mains courantes au commissariat pour signaler qu'il ne respectait pas ses obligations,cela fait plusieurs années qu'il a disparu je n'ai ni son adresse ni le moyen de le joindre.Mes enfants portent son nom et je ne peux même pas les mener en vacances en Algérie car il me faut l'autorisation de sorti de territoire du père,j'aimerais que mes enfants aient mon nom et avoir la garde et l'autorité exclusive.Quelles sont les démarches à faire pour y arriver?

Par Tisuisse

Voyez le juge aux affaires familiales.